

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 17
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 26 juin 2024.

Date de publication : 12 juillet 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Bernard FAVRE, Benoît MEILHAC, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU, Virginie THIVENT.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à Mme Laure SEYDOUX, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à Mme Sonia BLONDEAU.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude POTTIER.

Objet : *2024/0307/058 – Attribution des marchés publics de travaux relatifs à la rénovation thermique d'un appartement.*

Le Maire rappelle qu'en application de la délibération n° 2024/0504/029 du 5 avril 2024, le conseil municipal a donné son accord pour le lancement du projet de rénovation énergétique d'un appartement.

Il laisse ensuite la parole à M. Willy BONFY qui présente le rapport d'analyse des offres.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 24 mai 2024 sur la plate forme klekoon pour les lots :

LOTS	INTITULES	NB D'OFFRES
1	DEMOLITION GROS OEUVRE	3
2	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	2
3	PLATRERIE PEINTURE FAIENCES	3
4	REVETEMENTS SOLS SOUPLES	2
5	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	1
6	PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	1

A l'issue de la procédure, le lot n° 6 a été déclaré sans suite pour motif économique.

Pour ce lot, une nouvelle procédure de consultation (procédure adaptée) sera engagée.

M. Willy BONFY donne lecture des offres des candidats, et, en application des critères de choix des offres (valeur technique pour 40%, prix pour 60%), il propose à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes, qui ont satisfait aux critères de la consultation :

Lots	Entreprises	Montant HT
1	Corrand Batiment	19 756.81 €
2	Sarl Menuiserie Laffay	25 243.00 €
3	SAS Genaudy	28 261.75 €
4	Perotto SAS	9 135.70 €
5	ENGO	13 200.00 €
6		
TOTAL		95 597.26 €

M. Robert LUQUET remercie M. Willy BONFY pour son aide dans la gestion de ce dossier, puis il fait un point financier sur le budget de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

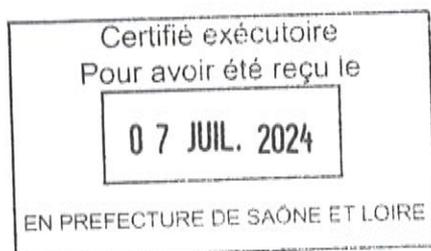
- à retenir les entreprises citées ci-dessus pour les lots 1 à 5 ;
- à relancer une consultation pour le lot n°6 ;
- à signer et à notifier les marchés avec les entreprises retenues ainsi que les ordres de service et tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- à signer les demandes de subventions, les pièces du dossier et de solliciter toutes subventions auprès des partenaires publics, au taux maximum mobilisable ;
- rappelle que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2024 à l'article 21352 opération 160.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 8 juillet 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

